



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

50064

33 - Insertion

**Participation financière au dispositif SAS Parenthèse porté par  
Prisme dans le cadre de l'accompagnement rénové des allocataires  
du revenu de solidarité active**

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2023 relative au conventionnement de l'expérimentation « France travail - Accompagnement rénové des allocataires du revenu de solidarité active » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 novembre 2023 relative au renforcement de l'offre d'insertion dans le cadre de l'expérimentation nommée « France travail » ;

Vu la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2023 - 2024 entre le ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine du 3 août 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2024 relative à l'avenant à la convention de coopération entre France travail et le Département d'Ille-et-Vilaine pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi ;

### Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde une attention particulière à l'axe insertion et parentalité, afin de répondre aux besoins des publics rencontrant des situations de blocage dans leur parcours d'insertion en lien avec les questions de parentalité et / ou de mode de garde.

Dans le cadre de l'expérimentation « France travail - Accompagnement rénové des allocataires du revenu de solidarité active » et afin de répondre à ses ambitions, l'offre d'insertion en direction des allocataires a été renforcée sur plusieurs thématiques.

## **I. L'EXPERIMENTATION : UNE OPPORTUNITE DE FORMER LES PROFESSIONNELS SUR LA THEMATIQUE INSERTION ET PARENTALITE ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES**

Une action en deux volets en direction des professionnels de l'accompagnement a été mise en œuvre. Un temps de sensibilisation sur la thématique couplé à un temps d'interconnaissance, qui visait à impulser une dynamique croisée entre les professionnels de l'insertion et les professionnels petite enfance / parentalité, a été décliné sur le territoire d'expérimentation. Cette proposition a permis de faire culture commune, de mieux cerner les problématiques de ces publics, de fluidifier les contacts entre professionnels de la petite enfance et professionnels de l'insertion, et d'optimiser les solutions d'accueil du jeune enfant existantes en local.

De ces rencontres et échanges entre professionnels a émané un constat partagé : les parents en situation de monoparentalité rencontrent certes des difficultés d'accès à un mode de garde mais aussi d'autres empêchements. En effet, les questions liées à la séparation enfant / parent, à la légitimité à faire garder son enfant, à la connaissance des acteurs locaux, à l'anticipation du mode de garde et à l'appréhension quant au rôle de parent employeur représentent autant d'obstacles à l'insertion de ces publics.

Afin de répondre à ces enjeux et de renforcer l'articulation entre la politique d'insertion et la politique petite enfance, une proposition de parcours intégrant la dimension parentalité et ayant pour objectif de constituer une première étape en amont d'une entrée en qualification ou de retour à l'emploi a été construite. Le Département, la Région et le centre de formation Prisme ont élaboré une offre d'insertion sur mesure : le SAS Parenthèse.

## **II. LE SAS PARENTHÈSE : UNE REPONSE ADAPTEE AUX PROBLEMATIQUES REPEREES QUI VISE TROIS OBJECTIFS GENERAUX**

- initier une réflexion et une projection vers la reprise d'une vie professionnelle ;
- sortir de l'isolement et se retrouver entre pairs sur les sujets de la parentalité et de l'insertion ;
- reprendre confiance en soi et développer le pouvoir d'agir.

Ce parcours se déroulera sur une durée de six semaines à hauteur de trois rencontres collectives et d'un entretien individuel chaque semaine.

Le public visé est majoritairement féminin, allocataire du revenu de solidarité active, en situation de monoparentalité. La charge parentale incombe généralement aux femmes dans un contexte de recherche d'emploi.

Un environnement sécurisant sera également plus propice à des échanges spontanés sur des questions d'accès aux droits, de prévention des violences conjugales et intrafamiliales, des lieux et ressources du territoire.

Un objectif de 8 à 10 allocataires du revenu de solidarité active est visé pour deux sessions en 2024 sur le territoire des Vallons-de-Vilaine.

La mixité d'âge est aussi privilégiée. Concernant le public jeune accompagné par We Ker, une ouverture à des jeunes femmes non allocataires du revenu de solidarité active sera rendue possible. Le SAS Parenthèse pourra être proposé par les référents revenu de solidarité active, les conseillers We Ker et les conseillers France travail.

Les échanges avec les professionnels de l'accompagnement et l'expertise de Prisme mettent en avant les difficultés de mobilisation de ce public. Afin de prévenir une mobilisation diminuée, le dispositif propose de sécuriser les questions de mobilité en recourant au conseiller mobilité de la plateforme mobilité de We Ker. Un ou plusieurs entretiens seront organisés en amont du SAS pour étudier les solutions de mobilité qui s'offrent aux personnes. Le cas échéant, la navette Val sera mobilisée pour expérimenter ce service.

Les femmes ciblées par ce dispositif se verront aussi proposer une solution de garde adaptée. Une crèche éphémère est pensée dans ce projet en fonction du volume d'enfants présents. Cette crèche présente pendant la durée du parcours a deux avantages : celui de permettre la

mobilisation des mères pendant la durée du SAS et celui de franchir le premier pas quant à la séparation enfant / parent. Si le volume d'enfants reste faible, des solutions de garde à domicile seront proposées pour la durée des séances collectives.

Ce parcours se déclinera en cinq modules :

1. Module Parentalité : cinq ateliers ;
2. Modules Accès aux droits : trois ateliers ;
3. Modules Mes démarches professionnelles : quatre ateliers ;
4. Module Santé et bien-être : cinq ateliers et un temps fort ;
5. Modules Accompagnement individuel : un entretien diagnostic approfondi, quatre entretiens d'écoute et d'accompagnement, un entretien de bilan en présence du prescripteur, une synthèse individuelle de parcours.

L'objectif est la mise en œuvre de deux SAS sur le territoire des Vallons-de-Vilaine en 2025. De nombreux partenaires dans le cadre du groupe parentalité Vallons-de-Vilaine (la Région Bretagne, la mission locale We Ker, les relais petite enfance du territoire, établissement public de coopération intercommunal, direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités) ont montré leur enthousiasme lors de la présentation de ce projet et en validant la pertinence.

### **III. UN DISPOSITIF QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA REGION BRETAGNE**

Plusieurs rencontres avec la Région Bretagne ont acté une volonté de mutualiser les compétences et les financements pour créer une continuité entre les dispositifs d'insertion et de formation. Le SAS Parenthèse s'inscrit dans le cadre du dispositif Initiative territoriale de la Région.

Un cofinancement Département / Région est proposé pour le financement de deux sessions du SAS Parenthèse sur la base d'une participation de 30 000 euros pour le Département et sur la base de 20 000 euros pour la Région.

#### **Décide :**

- **d'attribuer une subvention de 30 000 euros à Prisme détaillée dans le tableau joint en annexe ;**
- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Prisme relative au SAS Parenthèse, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
4 décembre 2024  
ID: CP20242934

Pour extrait conforme